



# ***COSMIC***

***CSR Oriented Supply - chain  
Management to Improve  
Competitiveness***

## **Information sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans le secteur de la Mode**



En collaboration avec



*Co - financed by European Commission*



## **1. LE PROJET COSMIC - CSR oriented supply-chain management to improve competitiveness**

Le projet **COSMIC - CSR oriented supply-chain management to improve competitiveness** ([www.cosmic.sssup.it](http://www.cosmic.sssup.it)) est un projet co-financé par la Commission Européenne - DG Enterprise&Industry dans le cadre du Programme Communautaire *Responsible competitiveness : Fostering CSR – Corporate Social Responsibility in European Industrial Sectors*.

C'est l'Ecole Supérieure Sant'Anna qui est bénéficiaire du projet, en partenariat avec l'Agence pour le Développement Empelese – Valdelsa, FONDACA (Fondation pour la Citoyenneté Active) ainsi que l'Université de Gironne.

L'objectif de ce projet consiste à analyser la relation existant entre CSR et compétitivité dans la filière du secteur mode (comprenant les sous-secteurs textile, cuir et habillement) dans trois pays de l'Europe du Sud-ouest : Italie, France et Espagne.

Ce document a été rédigé par l'Ecole Supérieure Sant'Anna d'Etudes Universitaires et de Perfectionnement de Pise ([www.sssup.it](http://www.sssup.it)) en accord avec le Centre de recherche et de conseil sur la responsabilité sociale et le développement durable AVANZI – et l'agence de notation environnementale et sociale VIGEO ([www.avanzi.org](http://www.avanzi.org) and [www.vigeo.com](http://www.vigeo.com)), qui ont mis ses expertises à la disposition du projet.

Les domaines de l'étude réalisée sur la relation entre CSR et compétitivité dans le cadre du projet sont au nombre de 4 :

- a) *Processus d'innovation et politiques de CSR mis en place par les entreprises du secteur*
- b) *Rôle du marché (grande distribution et consommateurs finaux) dans la valorisation des processus de CSR des entreprises du secteur*
- c) *Rôle des politiques publiques pour encourager et récompenser les processus de CSR des PMI du secteur*
- d) *Rôle du secteur des assurances et des banques/sociétés de crédit dans la stimulation et le développement des processus de CSR dans les PMI du secteur.*

Après une première phase visant à enquêter sur les caractéristiques du secteur et à approfondir, dans les trois pays concernés, le rapport entre compétitivité et adoption de pratiques de CSR de la part des PMI du secteur mode, la deuxième phase du projet prévoit la planification et le développement d'une série d'initiatives expérimentales en faveur des entreprises du secteur considérées comme "socialement responsables".

C'est dans le cadre de l'expérimentation relative au rôle des banques/sociétés de crédit, que naît la présente note d'information, visant à sensibiliser les principaux groupes bancaires italiens et français sur la possibilité d'intégrer, dans leurs procédures d'évaluation du potentiel d'emprunt, des éléments non seulement financiers/commerciaux, mais également des critères de type socio-environnemental et sur la possibilité de valoriser l'engagement éthique des entreprises du secteur mode.

## **2. LES SPÉCIFICITÉS DES ENTREPRISES DU SECTEUR MODE**

Le secteur textile/habillement s'est affirmé au fil des ans comme l'un des plus importants, au niveau mondial. Le traitement des matières premières et la réalisation de produits finis sont en augmentation constante, les demandes des consommateurs sont en évolution perpétuelle et les échanges à l'échelle internationale sont en hausse.

Au cours des premières années du nouveau millénaire, le processus de libéralisation qui a caractérisé les segments du textile/habillement tout d'abord, puis ceux du cuir ensuite, a conduit les entreprises (en grande majorité des PMI) des pays traditionnellement spécialisés dans ces secteurs, à faire face à une pression compétitive significative de la part de nouveaux pays extra-communautaires. Un coût du travail beaucoup plus faible, des législations plus permissives en matière de droit du travail, de santé et de sécurité des travailleurs et enfin des contraintes moins nombreuses au niveau de l'environnement ont conduit les entreprises de la mode des pays émergents (Asie de l'Est et du Sud-Est, Afrique du Nord, Amérique du sud) à gagner des parts importantes de marché au niveau mondial, entraînant la perte de compétitivité des entreprises des pays occidentaux traditionnellement leader dans ce secteur (parmi lesquels l'Italie, la France et l'Espagne). Ceci a provoqué différentes réactions de la part des entreprises occidentales : certains entrepreneurs ont décidé de relocaliser leurs processus de fabrication (en déplaçant les établissements dans des pays à la législation plus souple et à la main d'œuvre moins coûteuse ou en déléguant à des entreprises localisées dans ces zones géographiques les phases les plus critiques des processus), tandis que d'autres ont conservé leurs établissements dans les pays d'origine, tout en ayant souvent recours à des relations commerciales avec des entreprises de la filière localisées dans d'autres parties du monde. Cette seconde catégorie d'entreprises est amenée aujourd'hui à devoir exercer dans le cadre de filières de production qui ont une dimension mondiale et à devoir miser sur des facteurs qualitatifs et sur des processus innovants aussi bien sur le plan technologique qu'en matière de gestion, afin de pouvoir être compétitives vis-à-vis de productions ayant des coûts (directs et indirects) infiniment plus faibles. Se distinguer sur le marché grâce à la qualité et à l'innovation des processus et des produits devient donc pour ces entreprises une nécessité afin de pouvoir continuer à produire profitablement. Dans cette optique, l'attention vis-à-vis de l'environnement (en référence notamment à ces processus dont l'impact environnemental est le plus important, comme l'industrie du cuir et du textile) et des politiques de valorisation du capital humain et de contrôle sur l'éthique de la filière de production, représentent des facteurs de compétition sur lesquels de nombreuses entreprises fondent aujourd'hui leurs stratégies. L'attention vis-à-vis de ces thèmes, outre le fait de représenter un facteur stratégique de différence pour des segments spécifiques de marché et de consommation, fournit également aux acteurs de ce même marché et aux institutionnels des garanties importantes sur leur solidité et leur capacité à poursuivre le développement de leur activité ; c'est précisément en ces termes qu'il s'avère stratégique, comme cela sera expliqué plus bas, pour les entreprises du secteur des banques et des assurances, d'adopter des politiques de financement qui tiennent compte, dans l'analyse de leurs critères d'admission, de ces éléments de type éthique et environnemental.

### **3. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES ET SYSTÈME FINANCIER**

L'importance croissante que les thèmes socio-environnementaux sont en train d'assumer dans tous les domaines et à l'échelle mondiale, concerne directement le monde financier, à travers de nombreux aspects (des aspects sur les politiques d'investissement à ceux liés au concept de risque environnemental, en passant par ceux liés à la possibilité de survie sur le marché en cas de difficultés dans les relations commerciales internationales) et avec des conséquences significatives sur la valeur d'une entreprise. De ce point de vue, il suffit d'imaginer les conséquences qui peuvent peser sur un financeur à la suite d'un dommage causé à l'environnement (tel que défini par la Directive 2004/35/CE) par une entreprise à laquelle il aurait accordé des financements ou des garanties, ou bien sur une banque qui se trouve face à une entreprise qui aurait violé les normes en matière de santé et de sécurité des travailleurs (y compris en tenant compte des nouvelles normes sur la responsabilité administrative des personnes juridiques).

Dans le paysage international, s'affirme donc de plus en plus la prise de conscience que l'activité économique ne peut avoir pour seul but la poursuite d'objectifs de rendement, mais qu'elle doit tenir compte aussi de son contexte socio-environnemental, avec lequel elle instaure des relations complexes et articulées.

Dans ce contexte, les intermédiaires financiers jouent un rôle essentiel : les marchés financiers représentent en effet un passage obligé dans les parcours d'affectation des ressources et donc un lieu où la responsabilité sociale et environnementale des acteurs économiques peut avoir des conséquences décisives. Les entreprises qui, sur le plan de la protection de l'environnement, adoptent des comportements citoyens et proactifs, fournissent aux banques, en phase de demande de prêt, une plus grande garantie de ne pas encourir de sanctions vis-à-vis des autorités publiques. On peut ainsi éviter les conséquences négatives découlant d'un dommage causé à l'environnement par l'entreprise, conséquences qui se répercutent sur la valeur de l'entreprise à laquelle l'établissement bancaire a accordé sa confiance et, par conséquent, sur l'établissement bancaire lui-même.

Parallèlement, les entreprises qui prouvent qu'elles ont mis en place des systèmes de contrôle, d'un point de vue éthique, au niveau de leur chaîne de fournisseurs, (par exemple en adoptant elles-mêmes des codes de conduite ou en encourageant l'adoption de ces codes de conduite par leurs fournisseurs, ou encore en adoptant des normes de gestion qui impliquent explicitement cet engagement), permettent de limiter les risques d'interruption de fabrication des entreprises qui exercent sur la même filière, en fournissant ainsi aux établissements bancaires une meilleure garantie sur la continuité de l'activité dans le temps.

C'est pour toutes ces raisons que le fait d'insérer dans l'évaluation du potentiel d'emprunt des entreprises des éléments sortant du caractère purement économique, c'est-à-dire des éléments socio-environnementaux, pourrait constituer une opportunité pour les banques. Ces éléments se réfèrent à différents domaines : par exemple, la tendance d'une entreprise à respecter les normes sur l'environnement et à anticiper dans ce domaine, ou encore l'adoption d'outils pour la gestion de leur chaîne de fournisseurs du point de vue des garanties sociales.

Il est évident que la gestion des variables environnementales, sociales et éthiques nécessite, de la part des intermédiaires financiers, d'avoir une approche systématique et l'obligation d'avoir des informations complémentaires par rapport

aux informations habituellement recueillies par les banques dans le cadre des processus d'évaluation des risques. Il est alors nécessaire de pouvoir identifier, dans le cadre de la gestion du prêt, les bonnes variables et établir des processus corrects en mesure d'interpréter le niveau de performance éthique et environnemental que les entreprises sont capables de garantir. D'un point de vue environnemental, par exemple, les établissements de crédit, pour l'évaluation du potentiel d'emprunt, peuvent prendre en considération des éléments tels que l'adhésion des entreprises à des outils de gestion (EMAS, ISO14001) ou de certification de produit (Ecolabel) ; pour ce qui concerne l'éthique, ils pourraient en revanche faire référence à l'adoption de codes de déontologie ou de codes de conduite dans l'ensemble de la filière, ou à la rédaction d'outils adaptés de notification socio-environnementale.

Par le présent document, nous avons voulu décrire une hypothèse de mise en œuvre au niveau bancaire d'un processus de gestion du risque qui conduit à l'adoption de systèmes de récompense pour ces entreprises capables, au niveau éthique et environnemental, de fournir les meilleures garanties possibles aux banques. Ainsi, l'octroi d'un prêt bancaire aux entreprises éthiques, peut être un facteur stimulant parmi d'autres vis-à-vis de l'adoption de comportements citoyens.

#### **4. HYPOTHÈSE DE PROCESSUS D'ÉVALUATION DE POTENTIEL D'EMPRUNT**

Ci-dessous, nous souhaitons fournir une brève description d'approche potentiellement réalisable de la part des banques, pour définir un outil en mesure de permettre aux PMI les plus citoyennes de réaliser différents types d'investissements. Une approche structurée pourrait présenter une articulation selon les trois phases suivantes :

##### **➤ Phase d'analyse de l'état actuel**

Dans cette première phase, chaque établissement bancaire devrait enquêter sur deux éléments :

- Les procédures actuelles d'évaluation du potentiel d'emprunt en vigueur au sein de la banque et l'identification des outils actuellement en vigueur pour l'admissibilité des PMI au financement ; cette action s'avère essentielle pour identifier les marges effectives d'intégration de variables socio-environnementales dans le cadre des procédures actuelles et courantes adoptées par chaque banque.
- Identification des principaux risques à caractère éthique et/ou environnemental liés aux activités exercées par des entreprises du secteur *mode*. Pour cela, on peut faire appel à des études, des recherches et des enquêtes capables de fournir des indications sur les principaux problèmes rencontrés par le secteur au niveau éthique, environnemental et au niveau de la santé et de la sécurité des travailleurs. Le fait que ce secteur soit souvent représenté par des PMI ne permet pas aux banques de percevoir totalement les problèmes éthiques, de sécurité et d'environnement qui se manifesteraient au sein de ces entreprises. Un tableau sur des études qui auraient d'ores et déjà recueilli des informations sur ces thèmes pourrait s'avérer utile pour la phase suivante.

➤ **Analyse et évaluation du risque spécifique de chaque entreprise**

La deuxième phase concerne la mise en place d'une série de questions qui devraient s'adresser directement à l'entreprise qui demande l'octroi d'un prêt, lesquelles seraient très utiles à l'évaluation du potentiel d'emprunt de ladite entreprise. Ces informations pourraient être recueillies au moyen d'un questionnaire envoyé à l'entreprise de référence ou bien – et ce serait la meilleure solution - repérées par des experts envoyés par la banque directement sur place dans l'entreprise.

Le protocole ainsi adressé par les banques aux entreprises du secteur pourrait être structuré comme suit :

- *Caractéristiques générales de l'entreprise* : il s'agit d'informations générales concernant l'entreprise telles que : secteur d'appartenance, taille de l'entreprise (en terme d'effectifs et/ou de superficie occupée et/ou de chiffre d'affaires) date de création de l'établissement, localisation, présence de certifications (qualité, environnement, sécurité, éthique...) du site lui-même, de son organisation, de son produit.
- *Conformité vis-à-vis de la législation* : il s'agit de constater si l'entreprise a ou non dans son effectif une personne ayant une fonction de vérification et de mise à jour de la réglementation en matière d'environnement, de sécurité au travail et éventuellement de savoir qui est cette personne (service interne exclusivement consacré à cette fonction, consultant externe ou groupement professionnel).
- *Impact environnemental et éthique/social* : enquête sur les facteurs qui ont le plus d'impact pour l'entreprise et l'évolution des performances au cours des dernières années.
- *Conditions de risque* : identification des conditions de risque présentes dans l'entreprise (par exemple présence de substances dangereuses) et savoir si l'entreprise a adopté des procédures ou pris des mesures pour la gestion des urgences ou si elle s'est bien assurée contre ces risques.
- *Mesures de gestion* : il s'agit de savoir si, pour prévenir les effets environnementaux et sociaux négatifs (y compris les minques liés à la sécurité des travailleurs), l'entreprise effectue des contrôles sur les points les plus critiques du processus de production. En outre, si dans la sélection des fournisseurs et des approvisionnements, l'entreprise tient compte des performances en terme d'impact sur l'environnement et de respect des normes éthiques et sociales. Dans ce cadre, il est possible de prévoir la mise en place d'outils tels que des systèmes de gestion environnementale / de sécurité / de responsabilité sociale ou l'adoption d'outils de comptes séparés pour la gestion des prestations socio-environnementales utiles au développement de l'outil financier dont il est question dans la phase suivante.
- *Mesures d'organisation* : il s'agit ici de vérifier si, au sein de l'entreprise, il existe une personne ou une fonction chargée de suivre et de gérer les problèmes environnementaux ou éthiques / sociaux / de sécurité.
- *Mesures économiques* : il s'agit de vérifier si l'entreprise interlocutrice est en mesure d'estimer quel pourcentage de charges courantes relatives au dernier exercice, est imputable à des coûts environnementaux, éthiques et sociaux et comment sont gérés ces coûts.
- *Mesures compétitives* : il s'agit de vérifier si, vis-à-vis de ses propres clients, l'entreprise propose des produits ou des services qui peuvent être considérés plus écologiques et/ou plus respectueux des problèmes éthiques, sociaux et de sécurité par rapport aux produits et services traditionnels.

➤ **Définition d'un outil financier visant à encourager et féliciter les entreprises les plus citoyennes**

La troisième phase du processus est l'identification des critères pris en compte pour la création d'un outil de financement pour les entreprises qui auraient fait preuve d'un grand dynamisme sur le plan socio-environnemental. Le nouvel outil financier qui sera créé visera à soutenir, par des facilités et des conditions favorables, les investissements d'entreprises qui auront adopté des mesures de gestion bien définies (exemple : mesures pour la gestion de l'environnement conformes aux normes ISO14001/EMAS, mesures pour la de gestion de la responsabilité sociale conformes aux normes SA8000, mesures pour la gestion de la sécurité conformes à la norme OHSAS18001) ou qui auront adopté des outils spécifiques de comptes séparés (par exemple adoption de la norme GRI pour les Bilans relatifs au développement durable, adhésion au Global Compact et comptes séparés pour les prestations liées au COP – Communication on Progress).

L'outil financier pourrait prévoir une série de conditions plus favorables pour les entreprises qui feraient preuve, à travers les outils cités plus haut, de performances particulières et ce, après évaluation du potentiel d'emprunt réalisée à partir des résultats obtenus sur le questionnaire envoyé aux PMI.

Ces conditions favorables pourraient se décliner de la façon suivante :

- Application d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché, et plus intéressant que celui obtenu par d'autres entreprises/clients non certifiés ISO14001/EMAS, SA8000, OHSAS18001 ou qui n'auraient pas fait preuve de transparence dans leurs processus de comptes séparés des prestations socio-environnementales ; éventuellement possibilité de variation du taux en maintenant une part fixe pour la banque ;
- Possibilité de prolonger la période de remboursement du prêt par rapport à la norme fixée par la banque, permettant ainsi de bénéficier d'un laps de temps supplémentaire pour la restitution des fonds empruntés ; ceci permet de valoriser la capacité de l'investissement (par exemple : une technologie d'innovation, une modernisation d'usine), de réaliser des économies de ressources et de pouvoir vanter une efficacité en matière de gestion liée aux critères environnementaux, éthiques et de sécurité (par exemple : récupération d'énergie ou de ressources hydriques dans le cadre du processus de fabrication, utilisation de machines de la part de travailleurs handicapés, modernisation des installations dans le but d'augmenter la sécurité de ceux qui les utilisent) ;
- Possibilité d'utiliser le prêt pour investir en une seule fois au moment de la signature ;
- Définition de conditions favorables pour la demande de renégociation du prêt (par exemple : prolongation de la période de remboursement ou extension du prêt pour de nouveaux investissements) ;
- Possibilité d'une éventuelle transformation en ligne de crédit "revolving" au cas où l'entreprise déciderait de continuer à investir sur ces thèmes et conserverait sa certification dans le temps ou, dans tous les cas, ferait preuve d'une amélioration dans ses pratiques.

Pour donner une garantie à l'établissement prêteur, il serait possible de définir des conditions supplémentaires par rapport à l'adoption des outils cités plus haut ; ces conditions seraient fixées en fonction du type d'investissement pour lequel le prêt est demandé ; nous fournissons, ci-dessous, quelques exemples à ce sujet :

- Le prêt doit être destiné à réaliser un investissement en matière de technologie, d'installation ou de matériel, ou encore à mettre en place une initiative en matière de gestion, qui soit en mesure de permettre une amélioration des performances environnementales, sociales ou de sécurité de l'entreprise ;
- Le prêt et/ou l'initiative ne doit pas être limitée au respect pur et simple de la législation en matière d'environnement et de sécurité au travail applicable à l'entreprise requérante, mais il doit viser l'anticipation par rapport à des exigences législatives ou des normes destinées à entrer en vigueur après l'obtention du prêt
- Le champ d'application de l'éventuelle certification de référence doit être cohérent avec la ligne de financement, ou bien il doit inclure la partie du site, de l'installation et /ou du processus concerné par l'investissement ;
- L'entreprise doit conserver sa certification ou continuer à adopter l'outil de comptes séparés pour toute la période couverte par le financement accordé (dans l'hypothèse où ces conditions ne seraient pas réunies, l'établissement bancaire peut se réserver le droit d'appliquer des conditions contractuelles différentes) ;
- L'investissement doit faire partie des interventions prévues par les outils de programmation que l'entreprise a adoptés dans le cadre de son propre système de gestion certifié ou, dans tous les cas, il doit être clairement identifiable à l'intérieur des documents de comptes séparés, avec le détail des délais de réalisation et des budgets correspondants.

Tout ce qui précède n'est qu'un simple exemple de processus adoptable par un établissement bancaire et visant à soutenir et à récompenser les PMI dans un secteur soumis à une très forte concurrence de la part de pays tiers et pour lequel l'innovation peut réellement représenter un facteur compétitif significatif.

Les rédacteurs de la présente note sont à votre disposition pour toute précision nécessaire.

**Référence :**

- **Bartolomeo Matteo, AVANZI et Vigeo Italia, Milano (IT)**  
[bartolomeo@avanzi.org](mailto:bartolomeo@avanzi.org); [matteo.bartolomeo@vigeo.com](mailto:matteo.bartolomeo@vigeo.com)
- **Battaglia Massimo, Ecole Supérieure Sant'Anna, Pisa (IT),**  
[battaglia@sssup.it](mailto:battaglia@sssup.it) +39050838534